



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 8 septembre 2022**

Le huit septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTEME, Maire-Adjoint.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 9 - Votants : 17

Présents : Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Absents excusés : Mr Benoît COUTEAU (pouvoir donné à Mr Rodolphe BORRÉ), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MENARD), M. Pascal BOUTON (pouvoir donné à Christian MAILLARD), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Hélène QUÉMÉRÉ), Mme Émilie BOUTSIOU (Mr Stéphane ENTEME), Mr Vincent CAILLÉ (Mme Servane CHESNEAU)

Secrétaire de séance : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

**2022-09-08-016 – CRÉATION DE POSTES D'ANIMATION POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ  
AU PÔLE ENFANCE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Considérant** ce qui suit :

Afin de pouvoir assurer la continuité du service d'accueil périscolaire et du centre de loisirs assuré par le Pôle enfance, il est nécessaire de procéder à la création de 9 postes d'animateurs pour accroissement temporaire d'activité :

- 2 postes à temps complet
- 2 postes à 31 heures
- 5 postes à 30 heures

Dans le cadre de la nouvelle organisation des services et notamment la création d'une direction du service enfance, certaines missions assurées par le service administratif seront désormais assurées par le service enfance. Pour cette raison, le temps de travail de certains postes a été maintenu voire augmenté.

De plus, plusieurs agents titulaires de la fonction publique ont désormais quitté la collectivité. Afin de prendre le temps de la réflexion pour savoir si certains animateurs peuvent intégrer la fonction publique territoriale, il est proposé de créer ces 9 postes pour une durée d'un an.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de délibérer pour créer 2 postes à temps complet, 2 postes à 31 heures et 5 postes à 30 heures pour accroissement temporaire d'activité au sein du Pôle enfance.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de valider la création de 2 postes à temps complet, 2 postes à 31 heures et 5 postes à 30 heures pour accroissement temporaire d'activité au sein du Pôle enfance.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou ses adjoints, à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de cette délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

La secrétaire de séance  
Magalie RAVELEAU DUAUT



Registre certifié conforme,  
Pour le Maire empêché,  
Le Maire-Adjoint  
Stéphane ENTEME

